



Ménières, le 15 décembre 2022

PV de l'assemblée communale du 15 décembre 2022 à 20h00

M. le Syndic Cédric Béguin souhaite la bienvenue et excuse M. Serge Rudaz, Directeur de la Fondation l'Epi. Il informe l'assemblée que celle-ci sera enregistrée et demande s'il y a des oppositions. Ce n'est pas le cas.

Madame Kristel Lack prendra le PV.

L'assemblée a été convoquée selon les modes en vigueur dans la Commune et au regard de la loi, c'est-à-dire selon la Feuille d'avis officielle n°48 du 2 décembre 2022, par avis au pilier public, par tous-ménages ainsi que sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic présente le tractanda et demande à l'assemblée s'il suscite des questions.

Ce n'est pas le cas.

M. le Syndic remercie les personnes présentes. Les scrutateurs nommés sont MM. Martial Doy et Jean-Charles Schüpbach. Le nombre de personnes est de 22, la majorité absolue est fixée à 12.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 2022
2. Budget 2023
 - 2.1. Budget de fonctionnement
 - 2.2. Budget d'investissements
 - 2.3. Préavis de la commission financière
 - 2.4. Approbation des budgets
3. Investissement pour le changement du mobilier de l'école
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Approbation
4. Investissement pour un nouveau colombarium
 - 4.1 Présentation
 - 4.2 Approbation
5. Statuts ADIS-Broye
 - 5.1 Présentation
 - 5.2 Approbation
6. Informations communales
7. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 2022

Le procès-verbal de l'Assemblée du 11 mai 2022 a été publié dans le journal communal et sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic n'en refait pas lecture et demande s'il suscite des questions ou des remarques. Il informe qu'une discussion avec la Gravière doit encore avoir lieu, notamment concernant des conventions.

Aucune remarque n'est formulée.

Le PV du 11 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget 2023

2.1. Budget de fonctionnement

M. le Syndic informe l'assistance que le résultat du budget de fonctionnement 2022 s'élève à CHF 729.00 de bénéfice pour un montant de charges de CHF 2'204'377.00.

Il ajoute que les charges liées augmentent, mais que des travaux ont pu être faits en raison des rentrées fiscales. Le Conseil communal reste prudent pour les années à venir, notamment en raison des investissements qui ont déjà été votés.

Les comptes entrés selon le nouveau MCH2 sont plus transparents.

M. le Syndic demande si l'assemblée a des questions.

Il n'y a pas de questions sur le budget de fonctionnement.

Préavis de la commission financière pour le budget de fonctionnement 2023

M. Grégory Blanchard fait lecture du rapport de la commission financière et invite l'assemblée à accepter le budget de fonctionnement 2023. Celle-ci émet un préavis favorable.

Approbation du budgets de fonctionnement 2023

M. le Syndic passe au vote du budget de fonctionnement 2023.

Le budget de fonctionnement 2023 est accepté à l'unanimité.

3. Investissement pour le changement du mobilier de l'école

3.1 Présentation

M. le Syndic porte à la connaissance de l'assemblée que le mobilier de l'école a vieilli et que du nouveau matériel ergonomique et pédagogique serait nécessaire pour nos élèves, en raison notamment des méthodes d'enseignement actuelles. De nombreuses chaises ou pupitres ne peuvent plus être réglés en hauteur et présentent des marques d'usure.

Des tables et chaises pour les professeurs ainsi que des meubles de rangement seront également commandés.

M. le Syndic informe qu'il n'a pas été demandé plusieurs offres. En effet, la Commune a bénéficié des mêmes prix que le mobilier de la nouvelle école de Fétigny (rabais de quantité). Il s'agit de mobilier fabriqué et assemblé en Suisse, par l'entreprise Zesar établie à Tavannes.

L'amortissement de cet investissement est prévu sur une durée de 10 ans.

Il informe qu'à ce jour, cet investissement peut être payé par la caisse.

Mme Virginie Dhûeme demande s'il est prévu de mettre des tableaux interactifs comme à Fétigny.

M. le Syndic répond que les trois salles de classes sont déjà équipées de beamers interactifs. Ceux-ci étant récents, ils ne seront pas remplacés.

4. Investissement pour un nouveau colombarium

4.1 Présentation

M. Claude Andrey informe que notre colombarium ne bénéficie plus de nombreuses places. L'offre a été établie par l'entreprise Thürler à Payerne, qui avait déjà fourni le premier colombarium. Ce colombarium sera de même finition que l'actuel et sera constitué de 27 places. Il y aura la possibilité de l'agrandir des deux côtés.

Une deuxième offre pour un colombarium plus grand a également été présentée au Conseil communal. Celle-ci se montait à environ CHF 70'000.-.

M. le Syndic dit que l'amortissement de cet investissement est prévu sur une durée de 33 ans.

Il informe qu'à ce jour, cet investissement peut être payé par la caisse.

M. le Syndic présente le tableau explicatif des investissements. Il rappelle les deux nouveaux investissements ainsi que les montants qu'il est prévu de dépenser en 2023 dans les divers investissements votés précédemment.

Préavis de la commission financière relatif à l'investissement pour le changement du mobilier de l'école et le nouveau colombarium

M. le Syndic passe la parole à M. Grégory Blanchard qui fait lecture du préavis de la Commission financière relatif aux deux nouveaux investissements présentés ce soir. Celui-ci est favorable.

3.2 Approbation

M. le Syndic passe au vote de l'investissement de CHF 47'000.- pour le changement du mobilier de l'école.

L'investissement pour le changement du mobilier de l'école est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

4.2 Approbation

M. le Syndic passe au vote de l'investissement de CHF 32'000.- pour un nouveau colombarium.

L'investissement pour le nouveau colombarium est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

Proposition de renouveler le mandat de l'organe de révision de Fidustrust SA pour les 3 prochaines années

M. le Syndic informe que la Commission financière avait fait des recherches pour un nouvel organe de révision et suite à celles-ci, cela fait déjà 3 ans que la Commune travaille avec Fidustrust SA. Il est possible de renouveler le mandat. Le Conseil communal propose de renouveler celui-ci, car cette société a fait un énorme travail dans le cadre de la mise en place du MCH2 et donne entière satisfaction.

3.2 Approbation

M. le Syndic passe au vote de la proposition de renouvellement de l'organe de révision Fidustrust SA pour les 3 prochaines années.

Approbation : 21 personnes ; pas d'avis contraires ; Abstention : 1 personne.

Le renouvellement du mandat de l'organe de révision Fidustrust SA pour une durée de 3 ans est accepté par l'Assemblée.

5. Statuts ADIS-Broye

5.1 Présentation

M. le Syndic informe l'assemblée que l'ADIS-Broye est la nouvelle association pour la défense incendie dans la Broye. Un commandant a été engagé au 01.01.2023, il s'agit de M. Patrick Michel, actuel commandant du centre de renfort d'Estavayer-le-Lac. Deux autres personnes seront également engagées.

Au niveau du financement, la taxe d'exemption va être conservée. Selon les statuts, celle-ci se montera entre CHF 100.- et CHF 250.-. La décision restera toujours entre les mains des communes, dans la fourchette indiquée. La charge de ce nouvel investissement sera tout à fait supportable pour notre Commune, car il n'y a pas une grande différence avec les coûts du CSPI. La taxe d'exemption continuera à être encaissée par les communes.

M. le Syndic demande si l'Assemblée a des questions. Ce n'est pas le cas.

5.2 Approbation

M. le Syndic passe au vote des statuts de l'ADIS-Broye.

Les statuts de l'ADIS-Broye sont acceptés à l'unanimité par l'Assemblée.

6. Informations communales

6.1 Mesures d'économie d'énergie sur le territoire

M. le Syndic informe que les lampes de la Grande salle ont été changées pour des LED. Le Conseil communal a décidé de ne pas poser de décoration lumineuse cette année. L'assainissement de l'éclairage public se fait progressivement depuis ces 10 dernières années. Il ne reste que quelques points lumineux à changer.

6.2 Valtraloc

M. Pierre Perroud informe que les dossiers sont actuellement à la DIME. Ceux-ci sont conformes à toutes les exigences fédérales et cantonales.

6.3 EMB Epuration Moyenne-Broye : nouvelle STEP

M. Marcel Ansermet informe que la future STEP a vécu une année 2022 pleine d'incertitudes entre l'abandon de Cremo, proximité de la ligne CFF, nappe phréatique plus haute que prévu et l'augmentation des coûts à prévoir. Le projet avance et devait être concrétisé en 2027, mais des coûts supplémentaires seront à prévoir.

6.4 Nouvelle voiture pour la voirie

M. le Syndic informe que le véhicule de la voirie a rendu l'âme. Cette dépense passera dans les comptes 2022. Un montant de CHF 24'000.- environ sera nécessaire pour l'achat d'un nouveau Citroën Berlingo avec crochet. Vu le montant et l'urgence, cette dépense reste dans les compétences du Conseil communal.

6.5 Multisport : éclairé les lundis soirs de 17h à 20h

M. le Syndic informe que le terrain multisport est apprécié des jeunes du village. Il a été demandé de l'allumer le soir en hiver. Le Conseil communal a choisi le lundi de 17h à 20h afin de ne pas déranger les voisins.

6.6 Seniors : nouveau local à l'été 2023

M. Pierre Perroud informe qu'une grande séance cantonale regroupant tous les acteurs a eu lieu à Bulle (« Gérontopôle ») afin de discuter de l'avenir des seniors.

M. le Syndic informe que dès l'été 2023, le local de l'ancienne poste situé sous le bâtiment communal ne sera plus utilisé par les écoles pour les travaux manuels. Celles-ci utiliseront la salle située en bas de l'école. Dès lors, celui-ci sera transformé en local de rencontre. Il est facilement accessible et sera également utilisé pour des séances. Si des sociétés locales désirent utiliser ce local pour un comité, elles peuvent s'adresser au Conseil communal.

Ce projet répondra à la demande transmise via le questionnaire qui avait été rempli par les retraités de la Commune.

M. Pierre Perroud informe également que le CO de Cugy organise une rencontre intergénérationnelle entre les élèves et des retraités de Ménières le 23 décembre prochain.

Il informe également que le concert de country du 18 février 2023 qui sera présenté dans un prochain point, sera offert aux retraités de la Commune.

M. le Syndic informe que dès cet été, ce local sous le bâtiment communal ne sera plus utilisé par les écoles pour les travaux manuels. Celles-ci utiliseront la salle en bas de l'école. Si des sociétés locales désirent utiliser ce local pour un comité, elles peuvent s'adresser au Conseil communal.

6.7 Amélioration du local des jeunes

M. le Syndic informe que la société de Jeunesse a approché le Conseil communal pour demander des rénovations dans leur local afin de s'y rendre plus régulièrement. Le Conseil communal va changer les fenêtres et remettre l'eau. La Commune mettra à disposition le matériel et les jeunes se chargeront de l'aménagement selon leurs désirs.

6.8 M. Raymond Cuttelod – « retraite » après 10 ans d'activité au sein de la Commune

M. le Syndic remercie M. Cuttelod pour ces années et son dévouement pour la commune. Un présent lui est remis. M. Cuttelod continue à distribuer les tous-ménages.

6.9 TWINT dès le 01.01.2023.

M. le Syndic informe que le paiement par TWINT sera en vigueur dès le 01.01.2023 au bureau communal.

6.10 Tir fédéral en campagne du 1^{er} au 4 juin 2023 à Ménières

Mme Virginie Dhûeme, qui fait partie du comité d'organisation, précise qu'il s'agira d'un grand événement. Elle informe qu'un brunch de soutien aura lieu le 30 avril 2023. Un loto sera également organisé. Des bénévoles seront recherchés, possibilité de prendre contact avec Mme Dhûeme ou Mme Annelise Joye de Fétigny.

6.11 Commission culturelle

Mme Renate Lüthi explique ce qui a été organisé cette année par la Commission culturelle créée au printemps dernier. Celle-ci a aidé l'Amicale des pompiers à l'organisation du 1^{er} août, le 3 septembre 2022 a eu lieu l'inauguration du terrain multisports, une bourse aux jouets s'est tenue le 12 novembre 2022 où les enfants ont eu énormément de plaisir.

Un grand projet est prévu le 18 février 2023 avec l'organisation d'un concert de country. Un groupe est prévu ainsi qu'une troupe de danseurs de la région. Un buffet américain sera servi. Comme indiqué précédemment, les retraités du village se verront offrir cette soirée. Des bénévoles seront également recherchés.

Mme Renate Lüthi informe que le Tir de nuit des Rois organisé par la société de tir Fétigny-Ménieres aura lieu les 6-7 et 14 janvier 2023 à Fétigny.

7. Divers

M. le Syndic donne la parole à l'assemblée.

L'assemblée n'a plus de questions.

Remerciements

M. le Syndic remercie l'assemblée, souhaite de belles fêtes de fin d'année aux participants ainsi qu'à leurs familles et les invite à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 20h50.

La Secrétaire



K. Lack



Le Syndic



C. Béguin